

Ma vatse

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **66 (1927)**

Heft 28

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

JAMAIS CONTENTS



QUELS gens pénibles nous sommes ! Oh ! oui, tous, sans exception. On ne sait comment nous satisfaire. En été, nous pestons contre la chaleur, les mouches, les taons et les « gerces » ; en hiver, contre le froid, la neige, la glace, l'humidité. A présent, nous nous plaignons encore de n'avoir plus de printemps ni d'automne et de passer brusquement du chaud au froid et vice-versa.

Ah ! certes, le bon Dieu n'a pas la tâche facile. Heureusement pour lui qu'il ne se préoccupe pas de nos doléances et qu'il en agit à sa guise, sans se soucier de nos préférences. Et c'est pour le mieux. Il faut prendre le temps comme il est et les hommes comme ils sont.

Et presque en toutes choses, nous manifestons ce caractère pénible. Il est rare de rencontrer quelqu'un qui ne croie pas avoir quelque sujet de se plaindre de quoi que ce soit. Le monde est un immense office de contentieux. On y discute et on y dispute tout le temps. Et, le plus souvent, pour des vétilles. Nous nous compliquons à plaisir l'existence.

Il serait pourtant si facile d'être, sinon tout à fait heureux ; il y a toujours quelque chose qui s'écouche, mais heureux, simplement heureux. Seulement, trouvez donc quelqu'un qui se contente de cela. Les plus heureux sont ceux qui se plaignent le plus. Il manque toujours ceci ou cela à leur bonheur. Et c'est cette lacune, toute petite soit-elle, réelle ou imaginaire, qui les tracasse. Ils ne pensent qu'à cela, oubliant de savourer, en hommes sages, la part de bonheur qui leur a été départie.

D'où cela ? Tout d'abord, plusieurs d'entre nous ne savent ce qu'ils se veulent ni où ils sont bien. Ils cherchent de midi à quatorze heures une solution qui s'offre tout naturellement à eux. Ils perdent à chercher leur voie le temps précieux qu'ils pourraient plus raisonnablement consacrer à jouir de leur bonheur.

Pour d'autres, c'est l'insatiable ambition, l'impérieux orgueil, l'obsédant désir de richesse qui empoisonnent leur existence. Ils ne savent pas réagir ou n'en ont pas la volonté ni la force. C'est un boulet auquel ils sont impitoyablement rivés jusqu'à l'heure où il leur faut, bon gré mal gré, se convaincre de la vanité de toutes ces choses éphémères.

Pauvre humanité !

J. M.



MA VATSE

Adi soletta pè l'ètràllia,
Tè grand gè àovert dein la né,
Ton mor vè ta vetse — ta tràllia ! —
Cutcha de dzor, cutcha de né,
Tè potte breinneint po lo rondze,
Licittàre quemet ein preson,
Sein botsi, te sondze, te sondze,
Ma cràna vatse ! ma Pindzon !

Ah ! dein ta gràcha tita à corne
T'ein a ruminà d'ao butin !
Quand l'è que ma fenn' ètài piorna,
Que mon fe fasài lo mutin,
Tè desè tot !... Te mè lètsive
Po fère passà mè couson.
Le gè tant d'ao, te mè guegnève,
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

Quand l'ävressè lo parètàdzo,
Te tè dressive su tè pè
Po mè dere dein ton leingàdzo :
« A cein que te m'a de l'autr'hî
l'è sondzi et l'ai sondz' oncra :
Cràio que te n'a pas raison !
Ta fenna mè l'a de pi ora. »...
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

T'a tot su dinse, ma vatsette,
Cein que sè passève à l'ottò,
Mà l'ira tant et tant secrèta
Que t'a jamè pìpà lo mot.
Et quand tè et mè on hertsive
Lo grand tsamp derrai la maison,
Ti lè tor on sè caressive.
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

De mè, t'ein avai l'èinnouiondze,
Quand l'hàora l'ètài que l'aryà,
Vito l'arretève ton rondze
Po pouài pè fermo mè crià.
Le l'ouïessè quand te moulève !
Vegnè rid' avouè mon seillon
Iò ton bon laci l'ai bicllève,
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

L'è tè que t'a nourrà mon mondo,
Tè d'airo la vya de mè dzein.
Quand te partetrì, l'èin rëpondo
Que cein va mè fère mau bin.
L'ai peinsà mè fà gròcha peina
Et mè baille lè refrezon.
Vant ti pliorà : mè, valet, fenna !
Ma bouna vatse ! ma Pindzon !

Marc à Louis.

LE PRIX DU NEZ



A Paris, une émule de Vatel, experte en l'art de surveiller la température des rôtis et de mijoter une daube, laissa, un beau dimanche, ses fourneaux pour le boulevard et fut renversée par une auto. On la releva sans contusions, mais le nez en bouillie. Le chauffeur coupable était courtois et se confondit en excuses, cette monnaie des honnêtes gens. La cuisinière les empocha aussitôt et réclama, en outre, de l'argent. L'autre éclata de rire. On plaïda et la plaignante vint de recevoir vingt mille francs de dommages-intérêts.

On a souri à la pensée qu'un nez de cuisinière pouvait avoir une telle valeur marchande. Mais quoi ! les actrices n'assurent-elles pas leurs yeux, leurs bras, leurs jambes, sans que personne y trouve à redire ? Et n'avons-nous pas vu les tribunaux indemniser princièrement de jolies femmes pour une cicatrice au menton ou une égratignure à leur sourire ? Le nez d'une cuisinière ne vaudrait-il pas les jambes d'une « girl », les yeux d'une « star », ou la fossette d'une aimable vendeuse ?

Un philosophe espagnol a souligné la dignité du nez et montré qu'il est non seulement l'un

des plus précieux ornements du visage, mais encore « le véritable pavillon de l'âme ». On le porte en berne ou haut levé suivant sa tristesse ou sa joie intérieure, et les physiologistes savent qu'il indique, suivant sa forme et sa mobilité, l'intelligence ou la bêtise, l'idéalisme ou la sensualité. A vrai dire, notre cuisinière n'en savait pas si long. Elle disait, avec son gros bon sens et son accent gascon :

« C'est mon outil de travail, à moi ! Mon gagne-pain ! Lui absent, comment pourrai-je estimer la composition d'une sauce, humer le parfum d'un civet qui s'achève ou d'une dinde qui se dore ? Une bonne cuisinière, Messieurs, ne goûte pas, elle sent. Je ne peux plus gagner ma vie. Payez-moi ! »

Et les juges de lui donner raison.

LEQUEL EST LE FOU ?

MON ami Badinguet de Prafandaz avait coutume de dire, selon l'Ecclésiaste, que l'homme est assujéti au temps et aux circonstances. « Qu'aucun de vous, mes frères, ajoutait-il encore, ne s'enorgueillisse de son état, de ses qualités ou de son intelligence, car nul ne sait ce qu'il peut devenir sous l'influence du moment. »

Le Code pénal qui nous régit n'a-t-il pas, à l'appui de cette thèse, accordé de jure des circonstances atténuantes aux malheureux se trouvant sous l'empire d'une force à laquelle ils ne peuvent résister ?

Il est bon aussi de ne point juger les gens à l'apparence mais d'aller jusqu'au fond des choses tant il est vrai qu'un examen superficiel peut être la source de graves mécomptes.

Je laisse la parole à cet excellent Badinguet, conteur aimable, qui vous relatera en quelques lignes, pour illustrer sa théorie, la cruelle mésaventure dont fut victime au siècle passé son père Jean-David :

« L'auteur de mes jours exerçait en son temps, là-haut sur la montagne, les fonctions honorifiques et délicates de municipal préposé à la section des pauvres. C'est dire qu'il partageait avec le ministre les prérogatives enviées de bienfaiteur public et de consolateur des veuves et orphelins. Toute médaille a son revers ; cette mission comportait aussi certains désagréments ; ainsi, le service d'assistance l'obligeait à s'occuper du placement de pauvres hères dont il était souvent payé d'ingratitude. Une fois, mon père eut même à conduire à l'asile cantonal des aliénés un ressortissant de la commune, Pierre-Félix, qui était en proie à ce genre de possession nommé vulgairement « la charmante ». C'est à cet épisode tragi-comique que je voudrais plus particulièrement m'arrêter.

» En ce temps-là, il n'était pas rare de voir un municipal de la campagne effectuer personnellement des « conduites » de ce genre ; il faut dire que bien des communes rurales n'avaient, en fait de police, qu'un huissier dont la présence au village était de rigueur pour veiller au maintien de l'ordre dans les cafés, sonner midi et le couvre-feu. Et puis, il ne déplaisait pas toujours à l'édile intéressé de s'octroyer, aux frais de la princesse, un voyage à la capitale, véritable partie de plaisir. L'objet du bon de transport arrivé à destination, l'accompagnateur